

# FEDERATION FRANCAISE DE CUNICULTURE

7 Rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS

[www.ffc.asso.fr](http://www.ffc.asso.fr)

**Le Secrétaire Général,**

**Pascal RUMMELIN**

140 Route d'Epinal - 88220 HADOL

03 29 32 50 31 / 06 02 19 59 21

[pascal.rummelin@wanadoo.fr](mailto:pascal.rummelin@wanadoo.fr)



Le 07 juin 2020

**A Messieurs les responsables  
des clubs de races affiliés à la FFC  
comportant des races françaises**

## SUIVI DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ESPECE LAPIN

### Préliminaires.

Une lettre du Ministère de l'Agriculture adressée à la Fédération Française de Cuniculture, le 17 septembre 2013, précise que « *l'Institut National de la Recherche Agronomique joue, pour les races patrimoniales de lapins, le rôle d'institut technique chargé de la gestion génétique* ».

Le Directeur du Cabinet, ajoute que « *L'objectif est de proposer aux éleveurs amateurs un dispositif d'identification et d'enregistrement des généalogies adapté aux conditions d'élevage des races locales* ».

Le principe de tatouage unique (qui est enfin une réalité au 1<sup>er</sup> janvier de cette année sur tout le territoire national) est considéré par le Ministère de l'Agriculture dans le même courrier, comme « *la condition indispensable pour permettre la saisie et le traitement des données recueillies suivant les préconisations de l'Institut National de la Recherche Agronomique, ceci afin d'assurer à moyen terme, ..., la gestion de la variabilité génétique des races de lapin. A plus long terme, les caractères de reproduction, de croissance et de résistance aux pathologies pourront être améliorés par une sélection reposant sur l'enregistrement individuel des performances et la généalogie des animaux* ».

Par ailleurs, l'INRAE (ancien INRA jusqu'à 2019) nous a encore témoigné récemment de sa volonté de collaboration avec nous, à l'occasion de l'inventaire des ressources génétiques « lapin » commandé par la Food and Agriculture Organisation, émanation agricole de l'ONU. Des chercheurs comme

Hervé GARREAU ou des techniciens tels Michel LUQUET, rompu à l'exercice de la généalogie, sont à nos côtés.

Forts de ces appuis, nous pensons que le moment est venu pour les Clubs de Races de créer leur Livre Généalogique : c'est ce que nous vous proposons à travers ces lignes. Dans un premier temps, nous avons choisi **uniquement les races françaises**, quitte à nous adresser ultérieurement aux races étrangères si le système donne satisfaction.

En préalable, il nous faut souligner le *caractère de volontariat* de cette démarche. Pour donner les résultats escomptés, elle ne doit être en aucun cas ressentie comme une contrainte. Ainsi, seuls les Clubs et les éleveurs *motivés* sont concernés.

## **Buts**

---

Il s'agit de doter l'espèce cuniculicole d'un Livre Généalogique au même titre que toutes les espèces domestiques (bovins, équins, porcins, caprins, ovins, canins, félins) et d'accéder au même statut officiel vis-à-vis des pouvoirs publics.

Cette condition sine qua non permettrait à la FFC d'être reconnue comme OS (organisme de sélection) et d'avoir accès à des aides techniques de la part d'organismes officiels tels que l'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, l'Institut Technique de l'Aviculture, etc... et à des subventions dont bénéficieraient en partie les éleveurs.

## **Moyens**

---

L'éleveur doit remplir une **fiche d'élevage** qui sera adressée à son club de race ou à son association locale.

Ceux-ci les adresseront à la FFC qui assurera leur enregistrement technique et leur traitement zootechnique. Le but étant de créer une base de données (database).

Les résultats seront mis à la disposition des organismes techniques ou de recherche (ITAVI, INRAE, Races de France, autres...) qui se montrent intéressés.

*IMPORTANT : Sur la fiche d'élevage, le N° identifiant éleveur représente l'association ou le club de race, suivi par un n° d'ordre qui sera attribué par l'association ou le club (en l'occurrence SN 47 pour les besoins de la simulation). Autres exemples : AC 1, 2, 3, .....,15, etc. pour l'Association Nationale des Argentés. CH 1, 2, 3, .....,9, etc. pour le Club des Normands.*

- \* En annexe :
- fiche d'élevage exemple SN 47
  - fiche d'élevage
  - c. r. clubs de races ou association régionales

Pascal RUMMELIN  
Secrétaire Général de la FFC,  
responsable des clubs de races

